



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences des travaux CDG express - Gare du Nord et RER B

Question orale n° 670

Texte de la question

Mme Élise Fajgeles interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les garanties, pour les usagers du RER B, de non-altération du fonctionnement de leur ligne par les travaux du Charles de Gaulle express. Le Charles de Gaulle express est un projet ambitieux et utile. Il allégera les usagers quotidien du RER B, ligne dont le fonctionnement est si souvent accablé, et permettra, par la liaison qu'il dessinera de la gare de l'est jusqu'au terminal 2 de l'aéroport de Roissy, de créer, voire de recréer, du lien entre Paris et sa banlieue. Pour ces raisons, ce projet mérite un soutien collectif plein et entier et Mme la députée aimerait profiter de son intervention pour s'assurer de l'engagement de Mme la ministre. Mme la députée se doit néanmoins de se faire le relais de potentielles inquiétudes qui peuvent être légitimes. Elles concernent les éventuelles répercussions des travaux de réalisation de ce projet majeur qu'est le Charles de Gaulle express sur les usagers de la ligne B. Si les conditions de transport des usagers du RER B sont affectées, c'est l'ensemble du pôle gare du nord, pôle essentiel de sa circonscription, qui l'est également, et donc, *in fine*, l'attractivité touristique de Paris. Elle lui demande si elle est en mesure de rassurer les usagers du RER B et de leur apporter des garanties sur le bon, voire l'amélioration, du fonctionnement de cette ligne pendant les travaux du Charles de Gaulle express.

Texte de la réponse

FONCTIONNEMENT DU RER B ET PROJET DU CHARLES-DE-GAULLE EXPRESS

M. le président. La parole est à Mme Élise Fajgeles, pour exposer sa question, n° 670, relative au fonctionnement du RER B et au projet du Charles-de-Gaulle Express.

Mme Élise Fajgeles. Le pôle constitué des gares du Nord et de l'Est est central dans ma circonscription. En matière de fréquentation et d'ouverture sur l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, avec notamment l'Eurostar et le Thalys, il est la porte la plus importante sur l'Europe.

Le Charles-de-Gaulle Express, qui doit relier la Gare de l'Est à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle en vingt minutes, est un projet ambitieux et utile, structurant pour notre pays. Il répond à un enjeu de rayonnement de Paris sur le plan économique et touristique, et sera en mesure de renforcer l'attractivité de notre métropole. Dans le même temps, il allégera la fréquentation du RER B, ligne si souvent saturée. Les usagers du quotidien pourraient alors retrouver un outil de déplacement plus adapté à leurs besoins. Pour ces raisons, il mérite notre soutien collectif, plein et entier.

Avec ce projet, il ne s'agit évidemment pas de jouer Paris contre les banlieues, au contraire. Il doit bénéficier à la fois à Paris, à la France et à la métropole tout entière. Cela étant, je connais les oppositions qui s'expriment sur sa réalisation. Celles-ci reposent en partie sur de légitimes inquiétudes quant aux éventuelles répercussions des travaux de réalisation du projet. Les passagers de la ligne B du RER souffrent déjà de dysfonctionnements réguliers, qui ont également un impact sur l'ensemble du réseau Paris-Nord, où passe cette ligne. Nous pouvons

tous partager le souhait que la construction du CDG Express n'ait pas pour effet de les aggraver. Par ailleurs, notre métropole, si dense, est en proie à de nombreuses pollutions, notamment sonores, qu'il faut impérativement prendre en considération dans tous les projets d'aménagement.

Ce projet d'envergure, serpent de mer depuis de nombreuses années, fut maintes fois soutenu, abandonné, puis repoussé. Pouvez-vous, madame la ministre, m'assurer qu'il constitue une priorité d'aménagement et de mobilité pour le Gouvernement, alors que nous examinerons très prochainement le projet de loi d'orientation des mobilités, dit LOM ? Pouvez-vous également me donner des garanties sur le fait que ces travaux seront réalisés en préservant la tranquillité des riverains et sans altérer la qualité du service pour les usagers du quotidien ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Le projet du Charles-de-Gaulle Express est indispensable pour améliorer le lien entre le centre de Paris et son principal aéroport. Cette liaison directe, rapide et fréquente est cruciale pour l'économie et l'attractivité de notre pays, et de sa capitale, première destination touristique d'Europe. Les accès par les autoroutes A1 et A3 et par le RER B sont saturés et ne pourront suffire à la croissance du trafic de l'aéroport. Ils engendrent des nuisances pour les Franciliens qui empruntent ces axes routiers et cette ligne de RER. Ainsi, les préoccupations, parfaitement légitimes, sur le transport du quotidien ne remettent pas en cause l'opportunité du projet. C'est pourquoi j'ai signé le contrat de concession le 11 février avec SNCF Réseau, Paris Aéroport et la Caisse des dépôts et consignations, lançant les travaux du Charles-de-Gaulle Express.

Concernant la phase de travaux, de très nombreux chantiers sont prévus dans les années à venir dans le secteur ferroviaire Nord, notamment pour moderniser les transports du quotidien : schéma directeur du matériel roulant des RER B et D, schéma directeur d'accessibilité des gares, interconnexion du Grand Paris Express, nouveau système de pilotage NExTEO, renouvellement de voies et de caténaires. Autant de projets qui amélioreront les transports du quotidien, le RER B en particulier.

Une inquiétude s'est exprimée sur la capacité à conduire l'ensemble de ces projets, dont le CDG Express n'est qu'une partie. Le préfet de région a été chargé d'une mission sur le calendrier de ces travaux : il remettra ses conclusions en avril et devra préciser dans quelles conditions SNCF Réseau serait capable de tenir le calendrier des Jeux olympiques et paralympiques pour le CDG Express. Si son travail venait à démontrer que l'impact des travaux sur la qualité de service des transports du quotidien, qui est notre priorité, est trop élevé, je n'exclus pas qu'il soit nécessaire d'adapter le calendrier du projet.

Je le redis très clairement : la priorité du Gouvernement réside dans les transports du quotidien.

Données clés

Auteur : [Mme Élise Fajgeles](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 670

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 3 avril 2019, page 3307

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mars 2019](#)